

EDUCATION NATIONALE

## Une lettre du SNUipp-FSU 23 aux maires creusois

Ce vendredi 14 septembre, une réunion de l'Association des maires et adjoints de la Creuse (AMAC) se tiendra pour évoquer notamment l'avenant au protocole d'offre scolaire proposé par le directeur académique des services départementaux de l'Education nationale (DASEN) Laurent Fichet. Avant celle-ci, le SNUipp-FSU 23 a envoyé une lettre à l'ensemble des maires de la Creuse pour leur faire part de son analyse sur le bilan du précédent protocole et de sa position quant à l'engagement du département dans un nouvel avenant à ce protocole.

Le SNUipp-FSU comme les autres organisations syndicales n'a pas été associé à ce travail. Il considère *«avoir une fine connaissance de l'école dans le département»*, c'est pourquoi il propose ses réflexions et est à disposition des élus quant à leurs discussions sur le sujet.

Pour le SNUipp-FSU 23, *«avant d'engager le département dans un avenant au premier protocole, il convient de dresser un bilan des 3 ans écoulés»*.

Dans son analyse, le syndicat reprend trois points : la préservation des moyens, la concertation autour d'un projet partagé a-t-elle permis de dépasser les tensions des opérations de carte scolaire et le dialogue autour de l'offre scolaire a-t-il permis de dégager des perspectives d'avenir et des lignes directrices pour le faire évoluer ? Pour le syndicat, le bilan du protocole 2015 n'a pas répondu à ces questions et n'est donc *«pas satisfaisant»*.

Cependant, le SNUipp-FSU *«n'a pas d'opposition de principe aux conventions rurales, à partir du moment où elles poursuivent l'objectif de casser les déterminismes sociaux afin de garantir la réussite de tous les élèves et non celui de réaliser des économies d'échelle pour réduire drastiquement le volume d'emplois. Si des économies d'échelle peuvent être faites en réorganisant le maillage scolaire*

*pour offrir des conditions de scolarisation plus favorables aux élèves, ces moyens doivent permettre d'offrir du mieux d'école (le remplacement, l'aide aux élèves en difficulté, l'ouverture culturelle, l'entrée dans l'ère du numérique...). C'est le sens du livre blanc de la FSU 23 pour l'Ecole\*»*. Le SNUipp-FSU 23 pense qu'un *«avenant doit dépasser les seules perspectives affichées dans la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. A notre sens, il faut exiger un état des lieux partagé sur l'offre scolaire mais aussi sur la question des transports ; des perspectives porteuses d'avenir et des engagements de toutes les parties»*.

### OUI AUX CONVENTIONS RURALES MAIS...

En résumé, pour le syndicat, la convention proposée doit être aménagée et les discussions ne peuvent exclure les personnels et les usagers. *«Est-il incongru de penser que les parents et les enseignants, qui s'engagent quotidiennement et sans compter pour faire réussir les élèves qui leur sont confiés, ont leur mot à dire ?»* s'interroge-t-il. Pour le SNUipp-FSU, ce sont bien les élus, les personnels et les usagers qui font l'École au quotidien et qui sont donc les mieux placés pour la faire évoluer.

*«Si cette convention était validée en l'état par l'AMAC, sans associer parents et personnels, sans engagement concret de la part de l'Etat, elle ferait porter une lourde responsabilité sur les élus à l'approche de cartes scolaires que l'IA-DASEN annonce d'ores et déjà comme douloureuses»*.

Le SNUipp-FSU 23 connaissant l'attachement des élus au service public, sait *«pouvoir compter sur eux pour défendre avec vigueur l'école creusoise en concertation avec les personnels dans l'intérêt des usagers»*.

\*([http://23.snuipp.fr/IMG/pdf/livre\\_blanc\\_FSU23.pdf](http://23.snuipp.fr/IMG/pdf/livre_blanc_FSU23.pdf)).